

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Boivin

<https://www.cadre21.org/membres/f1ca7579a47949d04045561d>

Date d'obtention : 2022-01-05 21:59:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

plus nous agissons rapidement, nous évitons de plus grands dommages chez la victime. J'ai appris que nous remplissons la trousse lors que la situation concerne un ou plusieurs élèves de notre école, pas pour un parent inquiet pour une situation externe.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

de la solidité dans mes interventions, une ligne directrice et une économie de temps.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

m'en tenir au questionnaire de la trousse, éviter les jugements et éviter de poser des questions incitatives.